

L'emploi dans la transition écologique

Déclaration du groupe de la CFDT

Ce projet d'avis se situe dans la continuité des avis adoptés par le CESE sur les enjeux écologiques et le développement durable. Les auditions ont souligné la difficulté de mesurer toutes les conséquences en termes de création ou de suppression d'emploi. Il paraît plus évident de parler d'évolutions des activités ou des métiers d'où l'importance d'agir le plus tôt possible par des mesures de veille, d'anticipation et d'accompagnement dans les territoires, les branches, les entreprises, pour détecter et répondre aux besoins nouveaux.

Certaines préconisations retiennent plus particulièrement notre attention.

La CFDT fait de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels une priorité. Nous considérons, comme l'avis, qu'un dialogue social constructif est nécessaire pour répondre aux besoins de compétences et de qualifications, de certification, de formations et de conditions de travail.

Nous approuvons les recommandations en faveur de la GPEC et de l'élargissement du champ de l'information-consultation aux questions de la transition écologique, dans l'entreprise et la branche. Les entreprises sont au cœur du sujet mais pour la majorité d'entre elles se posera la question des moyens pour agir. Ce qui renvoie à la capacité des branches à s'organiser pour apporter visibilité et accompagnement aux changements induits par la transition écologique. La CFDT soutient fortement la proposition de renforcer les branches dans leur rôle d'aide aux petites et moyennes entreprises.

Nous considérons qu'il y a une importance particulière à promouvoir les travaux menés par les comités de filières et le CNI, à favoriser et renforcer le croisement des analyses prospectives émanant des branches et des territoires, ainsi qu'à améliorer la coordination entre les observatoires des métiers, de branches et de régions. Pour la CFDT cette coordination est indispensable et doit faciliter l'anticipation et la construction de passerelles entre métiers.

Ainsi, les contrats d'Etudes prospectives contribuent à définir une politique de branche et à sensibiliser sur le sujet. L'étude prospective menée en l'IDF dans le cadre du plan Climat-Air-Energie sur les besoins induits par des politiques environnementales, énergétiques et climatiques est un exemple intéressant, l'intérêt de travaux intersectoriels est mis en évidence.

Les écoliers de Landéan sont venus nous dire, récemment, que les changements ont déjà commencé, que la prise de conscience peut être compliquée parce que les effets ne sont pas toujours visibles, mais que les conséquences peuvent être graves si rien n'est fait. Ils nous ont

rappelé que l'adaptation passe par plus de pédagogie, d'informations en direction d'un public le plus large possible et notamment des jeunes.

C'est pourquoi la relance de la concertation nationale interprofessionnelle, prévue par la loi de Grenelle 1 sur le développement durable, est nécessaire.

Il s'agit d'un changement de modèle économique qui concerne toute la société. C'est l'ensemble des acteurs qui doit participer à la réflexion et contribuer à la mise en place d'une stratégie politique cohérente, volontariste, nationale et européenne, notamment pour donner un cadre stable et éclairant aux acteurs sociaux, économiques et aux citoyens. Lors de la COP 21 l'emploi doit faire partie intégrante des débats et des objectifs.

La CFDT a voté l'avis.